FENIE BROSSETTE S.A
Société Anonyme au Capital de 143.898.400 DH,
Siège Social : 284, Bd. Zerktouni - Casablanca
R.C. : Casablanca n°865

RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
JEUDI 23 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39 % du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39% du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 qui s'élève à +3.329.460,75 MAD en report à nouveau, ce dernier s'établit ainsi à -154.032.731,52 MAD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39 % du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78/12, approuve les opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39 % du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Abdelmounaim FAOUZI en qualité de Président Directeur Général de la société et le remercie pour les efforts accomplis durant son mandat. Le mandat de M FAOUZI est par ailleurs maintenu en sa qualité d'Administrateur de la Société.
L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jamal BENYAHIA en qualité d'Administrateur dont le mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 et constate sa nomination par le Conseil d'administration en tant que Président Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39% du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 400.000,00 MAD pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39% du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:
- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 998 512 actions représentant 69,39% du capital social,**
- **998 512 votes valablement exprimés dont 998 512 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**